



Mairie de Rivedoux-Plage

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

### Séance ordinaire du 12 juillet 2013

L'an deux mille treize le 12 juillet à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Patrice RAFFARIN, Maire

---

Etaient présents : MM. Patrice RAFFARIN, Serge KINDEL, Didier BOUYER, Marc CHAIGNE, Mme Simone « Julie » FOULQUIER, MM. Jean-Pierre OLLIVIER, Bruno GIOVANNINI, Damien BLANC, Gilbert CADUC, Frédy MELLE, Nicolas PIGNOL, Pierre NIVOIS, Mme Liliane PIGNOL, Colette PIVETEAU.

Absents excusés: M. Jacques COUHÉ a donné pouvoir à M. Gilbert CADUC  
Mme Marie-Noëlle BINET a donné pouvoir à M. Serge KINDEL

Absents excusés: Mme Monique ROYER, M. Alain LACHAUMETTE

Secrétaire de séance : M. Marc CHAIGNE a été élu secrétaire de séance.

---

Date de la convocation	:	8 juillet 2013
Nombre de membres en exercice	:	18
Nombre de membres présents	:	14
Pouvoirs	:	2
Nombre de suffrages exprimés	:	16

---

Le Conseil Municipal :

#### 1) Révision du Plan de Prévention des Risques Naturels: Motion en réponse aux documents et dossier "cartes de niveaux d'eau maximaux"

A l'unanimité :

- **ne remet pas en cause** le fait qu'il y ait un impact du fait de la submersion marine mais considère que la carte "niveaux d'eau" traduit une "sur-protection",

- **attend du PPRL** qu'il soit réaliste au plus juste et au plus près des risques encourus,

- **s'interroge** également sur l'interprétation de la circulaire du 27 juillet 2011 quant aux modalités de prise en compte des ouvrages de protection: délais avant rupture ou arasement, concomitance de formation de brèches (3 sur la seule commune de Rivedoux-Plage), conditions d'arasement, différenciation de la doctrine suivant les secteurs...

- **demande** qu'une nouvelle modélisation prenant en compte les ouvrages PAPI soit effectuée et que par la suite ces mêmes ouvrages, qui doivent être réalisés rapidement, soient pris en compte par le PPRL,
- **demande** une explication complémentaire afin de comprendre les décalages entre "modélisation Xynthia" et la "réalité Xynthia". Sur la carte de calage (tempête Xynthia/cartes des niveaux d'eau) des écarts très significatifs ont en effet été relevés entre les zones inondées modélisées et la réalité Xynthia,
- **demande** que les modélisations tiennent compte en priorité des relevés NGF certifiés par les géomètres experts et à défaut celles de litto 3D,
- **demande** à disposer des éléments de calcul ayant permis d'élaborer la carte de niveau des plans d'eau et en particulier les coefficients de frottement ou rugosité,

## **2) Projet de convention pour la pose de repères pérennes de laisses de mer dans le cadre du PAPI**

### **Décide à l'unanimité**

- **de valider** le projet de convention entre la Communauté de Communes et la commune de Rivedoux-Plage,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier

## **3) Budget annexe « Zone Artisanale » - Décision Modificative n° 1**

**Décide à l'unanimité** de procéder à une diminution de crédits de 14 000€ au chapitre 022 (dépenses imprévues) de la section de fonctionnement et à une augmentation de 14 000€ au chapitre 605 (Achats de matériels, équipements et travaux) de la section de fonctionnement.

## **4) D.I.A. en D.P.U**

**A l'unanimité** décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les DIA soumises à son appréciation